



Agence pour l'Evaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION INITIALE

Cluster Kinésithérapie et motricité
Bachelier en psychomotricité
Bachelier en kinésithérapie
Master en kinésithérapie

Haute École Provinciale de Hainaut
Condorcet (HEPH-Condorcet)

Anne-Françoise
WITTGENSTEIN
Rana CHALLAH
Xavier CHARLIER
Jérôme LANDRIEU

10 octobre 2025

Table des matières

Kinésithérapie et motricité : Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet (HEPH-Condorcet)	4
Contexte de l'évaluation	4
Synthèse.....	5
Présentation de l'établissement et des programmes évalués	7
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.....	9
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement	9
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	10
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	11
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	12
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	14
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	14
Dimension 2.2 : Information et communication externe	16
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	19
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	19
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés.....	19
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés.....	20
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	21
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	23
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée) ...	23
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	24
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiant·es	24
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme.....	25
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	26
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	26
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	26
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi	26
Conclusion	28
Droit de réponse de l'établissement.....	29

Kinésithérapie et motricité : Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet (HEPH-Condorcet)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2024-2025 à l'évaluation du bachelier en psychomotricité, du bachelier en kinésithérapie et du master en kinésithérapie. Dans ce cadre, les expert·es mandaté·es par l'AEQES se sont rendu·es les 19 et 20 novembre 2024 à la Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet, accompagné·es par un membre de la cellule exécutive.

Le comité des expert·es a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les expert·es ont rencontré trois représentant·es des autorités académiques, vingt-neuf membres du personnel, quinze étudiant·es, neuf diplômé·es et six représentant·es du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Anne-Françoise WITTGENSTEIN, experte paire et présidente du comité
- Rana CHALLAH, experte de l'éducation
- Xavier CHARLIER, expert de la profession
- Jérôme LANDRIEU, expert étudiant

¹ Un bref résumé du *curriculum vitae* des expert·es est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Nouvelle dynamique de collaboration en cours au niveau du département
- Implication de la direction du département
- Appui du service qualité institutionnel
- Liens avec les services transversaux
- Créativité et dynamisme
- Engagement des corps enseignant, administratif et technique auprès des étudiant·es
- Satisfaction des étudiant·es et des terrains
- Diversité des modalités pédagogiques
- Articulation théorie-pratique
- Présence de clinicien·nes dans le corps enseignant

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Complexité institutionnelle qui ne facilite pas l'engagement des parties prenantes
- Plans d'action très denses et priorités peu régulées temporellement et au regard des ressources disponibles
- Peu d'harmonisation entre les deux implantations en kinésithérapie
- Peu de coordination formalisée en matière d'approche programme
- Non prise en compte de certaines activités dans les charges des enseignant·es (par exemple suivi des TFE)
- Peu de postes à haut taux d'activité en section psychomotricité
- Clivage entre recherche et clinique du point de vue des terrains
- Manque d'accès aux ressources scientifiques et documentaires pour les étudiant·es

OPPORTUNITÉS

- Besoins locaux dans les domaines d'expertise
- Motivation des terrains à collaborer

MENACES

- Pas de reconnaissance de la psychomotricité comme profession paramédicale
- Concurrence d'autres établissements dans le Hainaut
- Allocations financières insuffisantes pour harmoniser les ressources mises à disposition des étudiant·es dans les deux implantations

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Améliorer le modèle de gouvernance au regard des enjeux de participation des parties prenantes du département ainsi que des deux sections.
- 2 Prioriser les plans d'action en fixant des indicateurs et des échéances réalistes.

- 3 Capitaliser sur l'expérience de l'autoévaluation et de l'évaluation externe pour ancrer fortement la culture qualité au sein des pratiques du département et des sections.
- 4 Soutenir la coordination pédagogique dans les sections en vue de favoriser l'approche programme et ses apports à l'atteinte des acquis d'apprentissage.
- 5 Mieux cibler la communication interne pour favoriser la participation des parties prenantes dans l'amélioration du programme (participation aux évaluations des enseignements par les étudiant·es (EEE) par exemple).
- 6 Valoriser la communication externe afin d'attirer des étudiant·es dans la section psychomotricité et dans la section kinésithérapie sur l'implantation de Montignies-sur-Sambre.
- 7 Améliorer les équipements, notamment sur l'implantation de Montignies-sur-Sambre, ainsi que l'accès aux ressources scientifiques et documentaires.
- 8 Renforcer la contribution de la section psychomotricité à la reconnaissance de la profession de psychomotricien·ne.

Présentation de l'établissement et des programmes évalués

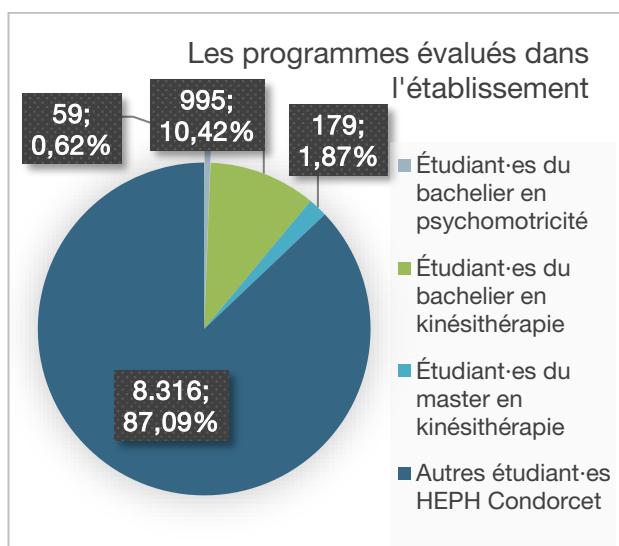
La Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPH Condorcet) résulte de la fusion, en 2009, des trois Hautes Écoles de Hainaut : la Haute École Provinciale de Hainaut Occidental, la Haute École Provinciale de Mons-Borinage-Centre, la Haute École Provinciale de Montignies-sur-Sambre Université du travail. Son pouvoir organisateur est la Province de Hainaut. Elle relève du réseau officiel subventionné.

La Haute École comporte dix départements (Agrobiosciences et chimie, Sciences de la motricité, Sciences économiques, juridiques et de gestion, Sciences logopédiques, Arts appliqués, Sciences et technologies, Santé publique, Sciences de l'enseignement, Marketing et management touristique et hôtelier, Communication, Education et Sciences sociales) et dispense plus de 50 formations de type court ou long et quatre spécialisations. Ces dernières sont réparties sur dix implantations.

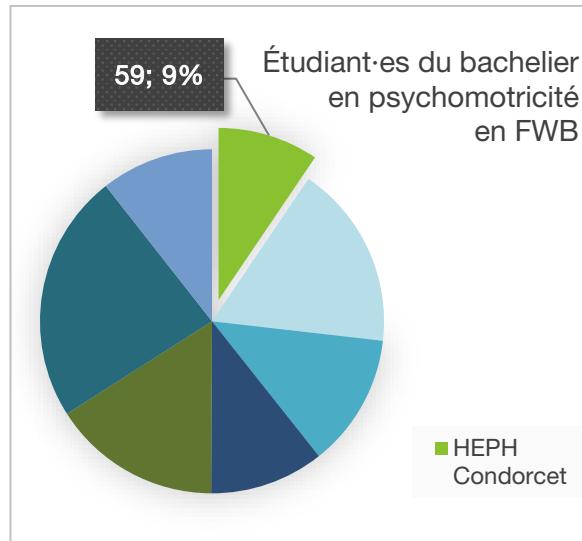
Le département des Sciences de la motricité organise le bachelier en psychomotricité, le bachelier en kinésithérapie et le master en kinésithérapie ainsi que deux autres bacheliers (en ergothérapie et en podologie).

Le bachelier en psychomotricité est organisé sur l'implantation de Tournai. Le bachelier en kinésithérapie et le master en kinésithérapie sont organisés sur l'implantation de Tournai et sur celle de Montignies-sur-Sambre.

En 2022-2023, 59 étudiant·es sont inscrit·es au bachelier en psychomotricité sur un total de 9 549 inscrit·es à la HEPH Condorcet soit 0,62% des effectifs. 995 étudiant·es sont inscrit·es au bachelier en kinésithérapie sur un total de 9 549 inscrit·es à la HEPH Condorcet soit environ 10,5% des effectifs. 179 étudiant·es sont inscrit·es au master en kinésithérapie sur un total de 9 549 inscrit·es à la HEPH Condorcet soit environ 1,9% des effectifs.

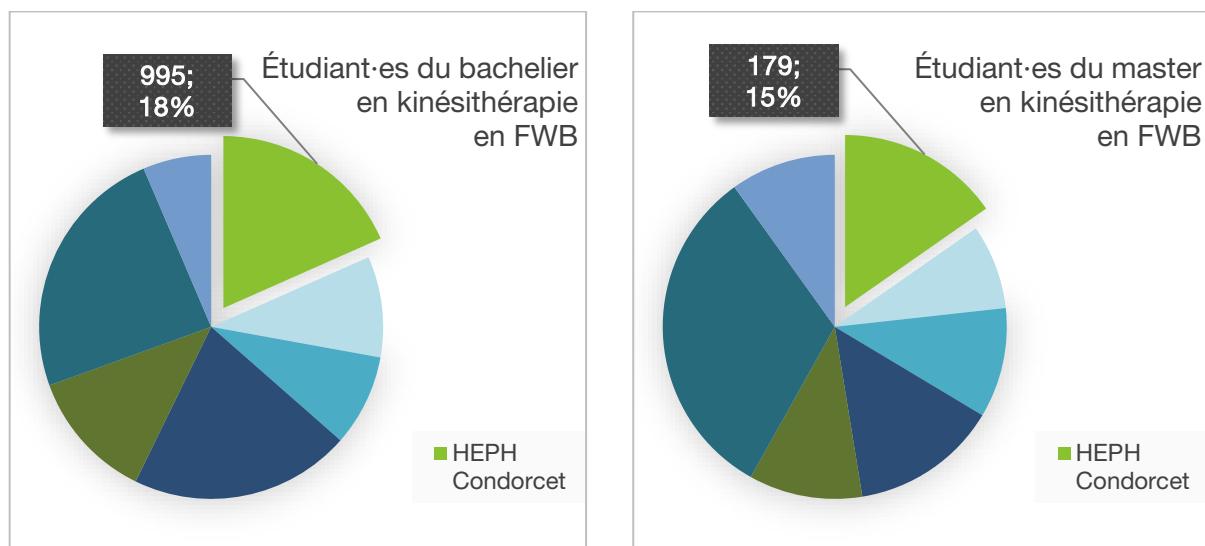


Les étudiant·es inscrit·es en bachelier en psychomotricité à la HEPH Condorcet représentent, par ailleurs, environ 10% des étudiant·es inscrit·es à ce même bachelier en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sur un total de 623 étudiant·es².



Les étudiant·es du bachelier en kinésithérapie à la HEPH Condorcet représentent, par ailleurs, 18% des étudiant·es inscrit·es à ce même bachelier en FWB (total de 5418 étudiant·es)³.

Les étudiant·es du master en kinésithérapie à la HEPH Condorcet représentent 15% des étudiant·es inscrit·es à ce même master en FWB (total de 1170 étudiant·es)⁴.



² Source : base de données SATURN et dossiers d'autoévaluation, année de référence 2022-2023.

³ Source : base de données SATURN, année de référence 2022-2023.

⁴ Source : idem.

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 La gestion de la haute école est complexe de par son historique de fusion, sa répartition géographique (dix implantations) et le nombre élevé de départements et sections qui la compose. À travers les instances qu'elle a mises en place, la haute école organise un fonctionnement qui veut intégrer ce contexte institutionnel.
- 2 Le fonctionnement des départements et sections est encadré par les décisions et orientations des instances de gouvernance générale de l'établissement. Le collège de direction regroupe les directions de départements et prend les décisions utiles en termes de gouvernance, de pédagogie, de budget et sur le plan disciplinaire. Il informe le conseil de gestion des avis émis par les autres instances ainsi que des évènements susceptibles d'influencer la politique de l'établissement. Au niveau des départements, le conseil de département est une courroie de transmission des informations émanant du collège de direction vers les enseignant·es et les étudiant·es, et inversement. Le conseil de département reste néanmoins largement méconnu des étudiant·es des deux sections.
- 3 Le comité constate également que le conseil des étudiant·es, qui devrait compter vingt-et-un représentant·es, élu·es des différentes sections de la haute école, semble peu actif. Il est en effet complexe de procéder aux élections et de réunir les représentant·es étant donné la variété des emplois du temps des concerné·es ainsi que les distances.
- 4 Le comité note que, dans l'organisation à tous les niveaux, de nombreuses instances ou personnes ont des compétences dépendantes les unes des autres. Le comité constate que si cette organisation est pensée pour favoriser la cohérence institutionnelle au regard de son contexte, elle est aussi peu agile. La dilution des compétences, leur codépendance, la centralisation des lieux de décisions mais aussi l'appartenance de la haute école au réseau provincial peuvent renforcer une forme d'inertie et compliquer la participation des parties prenantes. L'engagement du personnel semble également impacté par le nombre de validations nécessaires et la durée que cela implique. Un certain nombre de difficultés dans la circulation d'informations tant entre les instances que vers les parties prenantes découle de cette organisation et influence la façon de répondre aux enjeux spécifiques du département des Sciences de la motricité (ci-après département) ou des sections kinésithérapie et psychomotricité, voire des implantations de la section kinésithérapie (Tournai et Montignies-sur-Sambre).
- 5 La haute école a réalisé un travail de redéfinition du plan stratégique institutionnel pour aboutir à la formalisation de huit objectifs stratégiques (2023-2028) qui couvrent les missions d'une haute école (organisation de formations, réussite des étudiant·es,

promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, politique d'innovation), mais aussi la réponse aux besoins locaux ainsi qu'aux défis sociétaux, l'évolution vers un système éco-numérique et la gouvernance autour d'un projet institutionnel commun. Ce plan stratégique doit maintenant être opérationnalisé.

- 6 Au niveau du département, le comité relève la dynamique de changement au sein de l'équipe, en partie liée aux changements de personnels aux postes clefs (direction, direction adjointe, coordination de section, horairiste par exemple). Il en résulte notamment la promotion d'un esprit de dialogue et de collaboration par la direction qui se concrétise par des rencontres hebdomadaires au sein de la direction du département, des rencontres régulières de la direction avec des représentant·es d'étudiant·es ainsi qu'avec les coordinations de section et l'écoute des enseignant·es.
- 7 Le comité note que la direction est très active dans la mise en place d'une gouvernance qui met l'accent sur une dynamique collaborative et de reconnaissance du rôle de chaque partie prenante au sein du département à travers des actions comme :
 - le soutien du développement pédagogique du corps enseignant et de sa mobilité ;
 - la prise en compte de la situation de la section kinésithérapie pour l'encouragement de synergies entre les deux implantations ;
 - la mise au travail de modèles de valorisation de la représentation étudiante afin de mieux garantir leur participation aux instances de la haute école et du département, mais aussi au processus qualité (EEE par exemple).
- 6 Par ces actions, la direction met à l'œuvre deux devises essentielles pour garantir la qualité des formations et instaurer un climat de confiance : transparence et équité. Ces valeurs et les actions progressivement mises en place s'inscrivent dans le Projet pédagogique, social et culturel de l'établissement qui l'engage à participer à la construction d'une société démocratique, solidaire et responsable, stimulante ainsi que tolérante et laïque.
- 7 Le comité constate que les évolutions en cours et perspectives engagées s'inscrivent dans une nouvelle étape du processus de fusion qui a créé l'établissement et impacté les sections kinésithérapie et psychomotricité. Les actions qui s'instaurent via la volonté de la direction du département entraînent avec elles les enseignant·es et les étudiant·es. Elles représentent un potentiel fort à mettre en avant dans la réflexion sur le plan d'action.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 8 La haute école est soucieuse depuis longtemps de développer une culture qualité. Dans un premier temps, celle-ci s'est faite à travers la mise en œuvre d'un Système de Management de la Qualité certifié SO 9001-2008 (2010-2013 et 2013-2016). Aucune nouvelle certification de ce type n'est désormais envisagée. La démarche qualité est pilotée par le service qualité (2,5 ETP) dont les missions comprennent l'accompagnement des équipes dans le cadre des démarches d'évaluation externe, de définition de plans d'actions et d'évaluation interne (EEE). Un des points d'attention est celui de la cohérence institutionnelle qui a donné lieu notamment à la publication d'une charte qualité et à la documentation de différentes procédures pour faciliter l'accès aux services transversaux. À noter que le service qualité n'a pas de relai permanent au sein des sections. Du temps de décharge a été dégagé par le

département (6/10e) et réparti sur quatre enseignant·es pour piloter l'autoévaluation des deux programmes.

9 Le comité note que les priorités de l'établissement en termes de démarche qualité mettent notamment l'accent sur :

- la révision des EEE pour favoriser la participation des étudiant·es et l'adhésion des enseignant·es (cf. 1.3). La valorisation des retours d'expérience des étudiant·es contribuerait notamment à l'alignement pédagogique des programmes au regard des perspectives actuelles de l'enseignement supérieur (cf. critère 3) ;
- la définition d'indicateurs par un processus participatif permettant un usage plus cohérent et facilité des données recueillies par le système de gestion (GESTAC) (cf. 4.4) ;
- l'identification de relais qualité permanents au sein des sections pour favoriser l'articulation entre la démarche qualité institutionnelle et celle des programmes ;
- la définition de moyens d'action dynamisant les échanges et la circulation des informations sur la définition et l'état d'avancement des plans d'action.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

12 Le processus de révision des programmes est clairement défini. Les équipes enseignantes des sections se réunissent régulièrement et des échanges ont également lieu entre les enseignant·es d'une même unité d'enseignement (UE). Des groupes de travail thématiques sont aussi mis en place. Le processus de révision implique les différentes parties prenantes à partir des implantations (pour le programme en kinésithérapie), de la section et de la direction du département. La révision est ensuite soumise au conseil pédagogique puis au conseil de gestion. Le processus est reste cependant dépendant de nombreux facteurs comme le fonctionnement des instances ou les dimensions économiques.

13 Si les EEE, qui sont un des leviers des révisions, ont en principe lieu régulièrement par UE, le comité note que leur mise en place pose un certain nombre de questions, notamment concernant la faible participation des étudiant·es qui peut s'expliquer en partie par l'absence de retour sur les résultats des EEE et sur leur prise en compte dans l'amélioration du programme. L'absence de circulation des résultats auprès des coordinations de section ou de la direction limite également l'utilisation des EEE dans la révision des programmes.

14 Dans cette perspective et en collaboration avec le service d'appui pédagogique (SAP), un travail conduisant à la diminution de l'ampleur du questionnaire a été mené. Après une mise en stand-by en 2023-2024 du fait notamment de la vacance du poste de référent des EEE, un nouveau questionnaire, passé de douze à sept questions, a été proposé à la fin du premier quadrimestre 2024-2025. Parallèlement, un groupe de travail a été instauré pour permettre la définition de mesures favorisant une meilleure intégration des EEE comme instrument d'amélioration. Il est ainsi par exemple envisagé d'introduire des questions plus spécifiques à certains cours ou de développer une approche plus qualitative par une collectivisation de l'évaluation (*focus groups* par exemple). Ces évolutions permettraient notamment d'éviter le sentiment de redondance donné par le fait que le questionnaire est le même pour chaque UE.

15 À noter que la possibilité de solliciter respectivement un·e enseignant·e ou des étudiant·es directement pendant ou après le cours est une pratique utilisée qui permet de faire évoluer le programme. Ceci est particulièrement possible avec de petits groupes d'étudiant·es, notamment dans la section psychomotricité et dans la section kinésithérapie à Montignies-sur-Sambre et lors les travaux pratiques à Tournai.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 16 Le moyen de communication interne principal de l'ensemble de la communauté de la haute école est un portail (eCampus) dont l'accès est lié à une adresse électronique institutionnelle. Les étudiant·es semblent peu enclins à utiliser cette adresse mais sont plutôt satisfait·es des valves proposées sur la plateforme. Concernant la documentation accessible sur eCampus, les étudiant·es estiment être bien informé·es à leur entrée en formation du cadre de circulation des informations et qu'il est de leur responsabilité de s'organiser pour se repérer. Néanmoins, le cheminement dans eCampus ne semble pas toujours aisément, ceci bien que des formations à son utilisation soient proposées. L'établissement est conscient de la nécessité de rendre cette plateforme plus accessible.
- 17 Concernant la gestion quotidienne, les informations affichées sur les tableaux dans les locaux sont également consultées. Il faut relever que les coordinations de section transmettent aussi des informations au sein des équipes et lors de leurs enseignements. Ce circuit « court » est un facteur positif dans la section en psychomotricité et dans les deux implantations de la section kinésithérapie. L'envers est peut-être que les étudiant·es se sentent moins concerné·es par les démarches formalisées de communication comme l'annonce de l'enquête pour l'élaboration du dossier d'autoévaluation ou les sollicitations pour les EEE. Il y a également un trop plein d'informations par email, informations peu ciblées et relativement similaires qui proviennent de différentes instances, ce qui peut prêter à confusion. De ce fait il est parfois difficile pour les parties prenantes de se sentir concerné·es.
- 18 Le comité constate également que la distance ainsi que des modes d'organisation relativement autonomes limitent la communication entre les deux implantations de la section kinésithérapie qui organisent pourtant le même cursus.

RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre l'engagement de la direction dans le développement de synergies et le renforcement des liens au sein du département, des équipes des sections et avec les étudiant·es, en particulier entre les deux implantations de la section de kinésithérapie afin de mutualiser leurs qualités spécifiques.
- 2 Développer la réflexion sur la valorisation de la participation des étudiant·es à tous les niveaux de gouvernance (pour garantir que les fonctions de délégué·es soient remplies ainsi que la participation étudiante aux conseils de département).
- 3 Poursuivre la réflexion et les actions en cours sur la révision des EEE, en particulier sur :
 - la possibilité d'introduire des questions spécifiques à certaines UE, voire de faire des *focus group* ;

- la formation des enseignant·es à utiliser les EEE comme moyen de faire évoluer leurs enseignements, par exemple en collectivisant les résultats lors d'échanges pédagogiques ;
 - la systématisation des retours aux étudiant·es concernant leurs avis afin de les inclure comme partenaires de ce processus.
- 4 Renforcer des relais qui portent la communication institutionnelle ainsi que la démarche qualité au niveau des sections.
 - 5 Améliorer la diffusion des informations par email en ciblant davantage les publics concernés.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 6 Le comité constate que les programmes en kinésithérapie des deux implantations permettent l'atteinte du niveau 7 du cadre européen de certification (CEC). Ils répondent aux exigences de la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de soins de santé et s'inscrivent également dans le cadre du référentiel de compétences de l'ARES (2018).
- 7 Le bachelier en psychomotricité est une formation en trois ans qui correspond au niveau 6 du CEC. Suite à l'avis négatif du conseil national des professions paramédicales (2016), la profession de psychomotricien·ne n'est pas reconnue comme profession paramédicale, ce qui représente un enjeu de taille pour la profession mais également pour les étudiant·es. Le comité remarque que, si le programme en psychomotricité s'inscrit dans le cadre du référentiel de compétences de l'ARES (2016), le profil professionnel reste flou pour ces dernières et ces derniers. Cette situation est préjudiciable pour elles et eux, suscitant des difficultés à s'approprier une identité professionnelle en cohérence avec la globalité du programme de formation. De plus, ne permettant pas vraiment le développement de la profession par rapport aux réponses aux besoins psycho-sociaux et de la santé que l'on trouve dans les pays limitrophes (par exemple en France ou en Suisse), il limite le développement de la section en termes de nombre d'étudiant·es et de partenariats de projets auxquels les étudiant·es seraient associé·es par exemple).
- 8 Les liens aux milieux professionnels sont assurés dans les deux sections par l'ancrage clinique de nombreux·ses enseignant·es quel que soit leur statut (enseignant·es fixes ou occasionnel·les) et par la participation de professionnel·les aux jurys de travail de fin d'études (TFE). Pour la section psychomotricité, le lien avec l'Union professionnelle des psychomotriciens belges francophones (plusieurs réunions par an) permet de prendre en compte les enjeux et les besoins du secteur.
- 9 Le comité constate également l'importance des stages pour assurer les liens avec les terrains et leurs évolutions ainsi que celles des pratiques. Les modalités de relations entre les sections et les terrains de stage sont variées mais toutes visent la collaboration la meilleure. Dans les deux sections et dans les deux implantations de la section kinésithérapie, les coordinations des stages sont en charge des échanges avec les terrains. A Montignies-sur-Sambre, le nombre limité d'étudiant·es dans la section kinésithérapie permet d'assurer également des visites sur les lieux de stage, (ce qui n'est pas le cas sur l'implantation de Tournai, ni dans la section psychomotricité). Une journée des maîtres de stage est également organisée dans les deux sections. Si des échanges réguliers ont lieu avec les terrains, ils sont néanmoins peu formalisés et peuvent mener à une perte d'information ou un défaut de suivi quant à l'évaluation de la pertinence des programmes et à leurs ajustements.
- 10 Le comité constate que les jeunes diplômé·es confronté·es aux défis de l'entrée dans la profession ne sont pas consulté·es alors que le lien entre formation et profession à

ce point de leur carrière est extrêmement sensible et que les interroger pourrait donner accès à des informations essentielles sur la pertinence du programme qu'elles et ils ont suivi. Les diplômé·es pourraient également contribuer à faciliter l'entrée dans le milieu professionnel des étudiant·es.

- 11 Le comité constate que les deux sections ont des liens importants avec le tissu local, dans le cadre des stages ou d'activités extra-muros et intra-muros, par exemple avec des centres hospitaliers, des écoles d'enseignement spécialisées, l'Observatoire du sport (à Montignies-sur-Sambre) ou encore des événements locaux auxquels les étudiant·es participent. Bien que l'accès à une table d'anatomie soit possible pour la section kinésithérapie, développer des synergies avec des acteurs économiques du secteur (pour du matériel novateur en prêt par exemple) pourrait renforcer la formation des étudiant·es au regard des évolutions technologiques professionnelles.
- 12 Il existe un laboratoire de l'effort et du mouvement intégré à la section kinésithérapie de Tournai ainsi que des collaborations avec le centre hospitalier Epicura via la création d'une unité de recherche et d'innovation. À Montignies-sur-Sambre, des offres de conférences garantissent l'intégration régulière des avancées scientifiques. Dans la section psychomotricité, domaine dans lequel la recherche est moins développée, un TFE expérimental a réuni huit étudiant·es et permis de faire des liens avec les résultats de la recherche. Le comité note qu'une forme de clivage semble cependant présente dans les deux sections entre clinique et recherche, la place de la recherche dans la formation et pour la profession étant parfois mal comprise tant par certain·es étudiant·es que par certain·es professionnel·les. Une approche scientifique des situations cliniques est cependant garantie par l'orientation des enseignements sur l'*evidence-based medicine* ou *practice*. L'intégration des terrains comme membres de jury des TFE permet également de faire évoluer la compréhension de l'importance de la recherche pour la clinique et réciproquement. En section de psychomotricité, le cheminement semble être plus ardu bien que l'ancrage théorico-clinique soit fort au sein du programme. Dans les deux sections, le manque d'accès aux bases de données scientifiques et documentaires pertinentes ne facilite pas suffisamment le travail autonome d'articulation entre recherche et pratique des futur·es diplômé·es (cf. 4.2). Ceci peut remettre en question la qualité de l'encadrement méthodologique par la difficulté de pouvoir intégrer plus facilement l'actualité scientifique et professionnelle dans le profil professionnel visé.
- 13 Concernant la flexibilisation des études dès la deuxième année d'études, les mécanismes d'accès au programme annuel étudiant (PAE) sont formalisés et accessibles sur la plateforme eCampus. Les étudiant·es ont accès à des séances d'information, voire à un site web spécifique à Tournai. À Montignies-sur-Sambre, la réalisation du PAE se fait en présentiel la semaine de la rentrée académique. Celui-ci est validé par la Commission des programmes d'études pour chaque étudiant·e. Des effets potentiels comme le risque d'un allongement des études ou leur poursuite sans valider ce qui précède sont soulignés. Concernant les procédures de PAE et de valorisation des acquis de l'expérience (VAE), le comité constate que les étudiant·es semblent informé·es qu'elles existent dès leur entrée en formation. Bien que formalisée, les procédures pourraient être encore davantage communiquées au niveau de la haute école afin que les étudiant·es soient clairement orienté·es.
- 14 Selon le dossier d'autoévaluation, la majorité des étudiant·es estiment que leurs études les préparent à leur entrée dans la profession choisie, satisfaction confirmée lors de la visite, et renforcée par leur sentiment d'avoir le bagage nécessaire à disposition à leur terme. Le comité relève néanmoins que les programmes n'incluent pas de formation spécifique aux aspects administratifs et réglementaires liés au statut d'indépendant·e qui constitue l'un des débouchés pour les diplômé·es. De même,

certains apports sur des thématiques reflétant l'évolution des pratiques semblent peu approfondies (par exemple les tests en section de psychomotricité ou les innovations technologiques en kinésithérapie).

- 15 La mobilité internationale des étudiant·es est soutenue par un service transversal à l'établissement et une coordination au sein du département. Le volume d'étudiant·es en kinésithérapie partant à l'étranger pour un stage semble en progression à Tournai (en 2024-2025).

Bonne pratique :

Une association, Kiné autour du monde, présidée par un·e étudiant·e et soutenue par la coordination des stages est très active à Tournai en termes de partage d'informations et d'expériences ainsi que de récolte de fonds pour les étudiant·es et au bénéfice de lieux de stage.

Si des opportunités de départ à l'étranger existent également à Montignies-sur-Sambre, il n'existe en revanche pas de lien avec l'association Kiné autour du monde. Pour la psychomotricité, le nombre de départs est en diminution depuis 2019 malgré l'existence d'un partenariat avec le Togo par exemple. Par ailleurs, un certain nombre d'étudiant·es viennent de France et vont y faire leur stage également pour une question de réseautage. Le bassin d'étudiant·es ouvert à se déplacer à l'international (en dehors de la France) est d'autant plus restreint. Comme pour les enseignant·es qui partent très peu, des problèmes financiers et d'organisation (manque de flexibilité des programmes de cours) peuvent se poser. Certain·es étudiant·es ne sont par ailleurs pas intéressé·es par cette démarche. Le comité constate que bien que la mobilité soit un objectif stratégique de l'établissement, des obstacles subsistent.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 11 Un service de communication est chargé de promouvoir l'image institutionnelle et la notoriété de l'établissement à l'extérieur. La communication externe est essentiellement placée sous la responsabilité du pôle organisateur ce qui semble limiter la flexibilité et l'autonomie des sections pour la promotion de leurs programmes et d'actions spécifiques. Or, l'enjeu d'une communication efficace est d'autant plus crucial pour les deux sections de psychomotricité et de kinésithérapie. D'une part, le manque de reconnaissance officielle au niveau paramédical et la relative méconnaissance du rôle des psychomotricien·es rendent indispensable une communication renforcée pour mieux identifier la profession et attirer des étudiant·es. D'autre part, la section de kinésithérapie, notamment le site de Montignies-sur-Sambre, doit faire face à une concurrence locale importante, ce qui accentue encore la nécessité de se démarquer et de valoriser ses atouts. Cette communication pourrait améliorer le nombre d'inscriptions en stagnation sur ce site.
- 12 Des portes ouvertes ont lieu régulièrement à Tournai et à Montignies-sur-Sambre qui attirent beaucoup de potentiel·es étudiant·es. Elles sont organisées conjointement par la direction et les enseignant·es et impliquent les étudiant·es.

- 13 L'établissement bénéficie d'un site internet dans lequel il est aisément de naviguer et de trouver des informations générales concernant les programmes (présentation, programme, perspectives).

Bonne pratique :

La section psychomotricité a introduit sur le site internet des vignettes de présentation de la profession et du point de vue d'étudiant·es qui sont particulièrement attractives. Elles reflètent l'état d'esprit de la section et donnent corps à la page de présentation du contenu du programme.

Pour la section kinésithérapie, la présentation intègre les deux implantations et est plus factuelle. Il y a une différenciation claire dans la présentation du programme de chacune des deux implantations. Des présentations vidéo à propos du programme kinésithérapie à Tournai sont aussi accessibles sur la chaîne YouTube Condorcet. L'unité de recherche et d'innovation, qui représente pourtant un atout de la section kinésithérapie de Tournai (cf. 2.1), n'est pas mise en avant sur la page de la section. Pour les deux sections, un onglet du site web concerne l'inscription et permet aux potentiel·les étudiant·es de s'orienter aisément. Certaines informations sont également accessibles via des brochures papier, par Facebook ou Instagram.

RECOMMANDATIONS

- 1 Formaliser les échanges avec les terrains pour favoriser l'actualisation des programmes dans les deux sections (séances de travail régulières, établissement de procès-verbaux par exemple).
- 2 Créer des temps de cours abordant les aspects formels de l'intégration professionnelle (assurances, connaissance des lois sociales, agrément, INAMI, ...), la gestion administrative des dossiers patients ou l'accès à des outils novateurs en usage sur les terrains (tests, matériel technologique, démarches cliniques spécifiques, etc.).
- 3 Développer des rencontres ou des enquêtes à destination des jeunes diplômé·es serait profitable pour recueillir des informations sur la pertinence du programme mais aussi préparer et faciliter l'entrée dans le milieu professionnel des étudiant·es en fin de formation. Il pourrait être envisageable de proposer à des étudiant·es de réaliser leur TFE sous forme d'enquête dans ce domaine.
- 4 Explorer des méthodes de recherche orientées sur l'*evidence based practice* (recherches collaboratives, recherche-intervention, recherche-action, par exemple) permettrait peut-être d'articuler mieux les dimensions recherche et clinique du point de vue des étudiant·es et des professionnel·les tout en respectant les règles du raisonnement scientifique.

- 5 Bien que formalisées, les procédures PAE et VAE pourraient être encore davantage communiquées au niveau de la haute école pour être mieux accessibles aux utilisatrices et utilisateurs potentiel·les.
- 6 Renforcer les opportunités d'internationalisation pour les étudiant·es et les enseignant·es en valorisant les mobilités dans le portfolio des enseignant·es, en s'appuyant sur des dispositifs innovants comme les *blended intensive programmes* (combinant activités en ligne et en présentiel), en renforçant les collaborations entre les deux implantations de la section kinésithérapie à travers l'association Kiné autour du monde, en facilitant l'accueil d'intervenant·es étranger·ères ou en valorisant la participation à l'Académie des étudiant·es en psychomotricité par exemple.
- 7 Améliorer la communication à l'externe, par exemple en :
 - alimentant le site internet et/ou les réseaux sociaux plus intensivement ainsi qu'avec des pages qui valorisent les projets des étudiant·es, certains aspects des formations ou certaines activités extra-muros ;
 - travaillant plus finement sur les publics cibles (futur·es étudiant·es, professionnel·les, autorités, ...).

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Le comité constate que la plateforme eCampus propose des fiches ECTS qui sont consultées par les étudiant·es. Si certain·es enseignant·es les présentent au début de leur UE, pour d'autres UE, il est de la responsabilité des étudiant·es d'aller consulter ces fiches. La proximité des étudiant·es avec les enseignant·es et leur soutien pédagogique direct permet en général des explicitations et favorise la compréhension des fiches. Mais ces explications ne sont pas toujours complètes, par exemple concernant les prérequis ou les démarches concernant le PAE ou la VAE.
- 2 Il est constaté que les enseignant·es pourraient être mieux formé·es, individuellement et collectivement, à l'usage de cet outil qui fait partie intégrante de l'approche programme promue par l'établissement. Comprendre le changement de paradigme lié à cette approche, qui met en avant les acquis d'apprentissages et le scénario pédagogique permettant que les étudiant·es se les approprient et les atteignent, est en effet essentiel dans l'enseignement supérieur.
- 3 Concernant les acquis d'apprentissage, les programmes sont actualisés dans une perspective professionnalisante au regard des enjeux actuels des secteurs de la psychomotricité et de la kinésithérapie, notamment car les équipes sont composées de nombreux clinicien·nes (cf. 2.1).

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 4 Une dynamique pédagogique riche est à souligner avec des modalités d'apprentissage variées (cours théoriques, laboratoires, ateliers, cours expérientiels, intégration d'outils numériques, table virtuelle d'anatomie, simulation, etc.) et de nombreux stages qui servent également de support à certaines UE (préparation ou bilan de stage par exemple). Ceci dans les deux sections et dans les deux implantations. L'approche théorique est articulée avec les activités sur le raisonnement clinique dans les cours pratiques, qui représentent des leviers essentiels d'atteinte des acquis d'apprentissage. En psychomotricité par exemple, la section a réintroduit l'évaluation des savoir-être dans les stages pour pousser les étudiant·es à faire ces liens théorico-pratiques. La réalisation d'un portfolio est par ailleurs demandée aux étudiant·es de la section kinésithérapie à Montignies-sur-Sambre, favorisant ainsi la réflexivité et l'autoévaluation.
- 5 La taille fluctuante des groupes lors des travaux pratiques en raison des étudiant·es qui changent de groupe malgré leur attribution est un facteur négatif agissant sur les apprentissages.
- 6 L'encadrement des stages est assuré par les coordinations de stage et des superviseur·es. Dans la section kinésithérapie à Tournai, des activités de mise en

situation professionnelles ont remplacé les visites sur les lieux de stage en raison du nombre élevé d'étudiant·es. Les stages sont en général proposés en suffisance par les terrains qui ont majoritairement la volonté de collaborer avec les sections et les deux implantations. D'une façon générale, les représentant·es du monde professionnel relèvent la qualité des relations et le sérieux des processus (communication des attributions de stage et accompagnement). Elles et ils expriment aussi l'apport des stagiaires qui peuvent lancer parfois des dynamiques renouvelant la compréhension des besoins des bénéficiaires. Par exemple, en psychomotricité, un projet de pièce de théâtre avec un accent sur les capacités expressives mené par des stagiaires dans une maison de repos a conduit au dépôt d'un rapport favorable auprès de l'agence pour une vie de qualité (AVIQ).

- 7 L'encadrement des TFE est assuré en psychomotricité par un comité d'enseignant·es qui valide les sujets et assure ensuite le suivi des étudiant·es. En kinésithérapie à Tournai et en psychomotricité, l'encadrement des TFE ne fait pas partie des charges des enseignant·es, bien qu'elles et ils l'assurent pour tous·tes les étudiant·es (cf. 4.2). Le temps mis à disposition par les référent·es n'est cependant pas le même, selon les disponibilités de chacun.e.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 8 L'agencement du programme s'appuie sur une logique pédagogique progressive. La liste des UE est disponible sur eCampus et distribuée lors des portes ouvertes. La question des redondances est traitée de façon plutôt informelle entre les enseignant·es, ou au cours d'une réunion annuelle de chaque section ou encore au sein de groupes de travail internes à certaines UE. Le lien à la réalité professionnelle est assuré à travers des UE pratiques et les stages.
- 9 Le comité constate différentes réflexions en cours dans les équipes pédagogiques en termes d'agencement des parcours. Cependant il relève également que les équipes sont fragmentées, particulièrement dans la section psychomotricité qui compte beaucoup d'enseignant·es avec de faibles charges d'enseignement, ce qui ne favorise pas la coordination pédagogique attendue d'une équipe fonctionnant selon l'approche programme. Cette coordination contribuerait ainsi à la construction de compétences intégrant et combinant les savoirs chez les étudiant·es. Cette approche permettrait également de diminuer leur charge cognitive.
- 10 À Tournai, dans la section kinésithérapie, le premier stage a lieu en troisième année ce qui induit le risque que certains étudiant·es réalisent tardivement que leur choix de formation ne répond pas à leurs aspirations.

Bonne pratique :

Un stage d'observation est mis en place dans le programme de kinésithérapie sur l'implantation de Montignies-sur-Sambre dès le début de la formation afin de consolider la représentation du métier des étudiant·es.

- 11 En psychomotricité, un stage d'observation (en bachelier 1) et un stage d'intégration (en bachelier 2) ont lieu au cours de la formation dans le milieu de la petite enfance. Le comité constate que plus de liens directs avec les enseignements pourraient illustrer mieux le développement psychomoteur ordinaire.
- 12 L'agencement des enseignements de méthodologie de recherche pose également question dans les deux sections ainsi que ceux d'éthique et de déontologie dans la section kinésithérapie : comment faire en sorte que ces enseignements soient inscrits dans une logique temporelle cohérente par rapport à leur usage dans le TFE ou les stages ? De plus la réflexion porte également sur l'adéquation du volume consacré à ces enseignements.
- 13 La surcharge en fin de formation, notamment le cumul des TFE avec les stages rend l'organisation des études compliquées. En psychomotricité plus particulièrement, les étudiant·es n'ont plus de temps personnel en semaine à lui consacrer alors que c'est un acte de formation essentiel qui développe des capacités d'aide à la clinique incontournables (aller chercher les références et les travaux qui permettent d'assurer la qualité et l'actualité des interventions). Pour pallier cette situation, les étudiant·es remettent néanmoins un dossier TFE en fin de bloc 2 et disposent ainsi ensuite de douze mois pour la rédaction. Le comité observe que le poids de ce travail reste cependant important et que la surcharge de la fin du bloc 3 reste présente.
- 14 Le volume horaire dédié à certaines techniques en kinésithérapie qui ne sont plus vraiment d'actualité questionne également les équipes enseignantes qui réfléchissent à la façon de maintenir le potentiel de ce type d'apprentissage (par exemple les cours de massage qui peuvent être vus aussi comme un moyen d'intégrer les notions d'anatomie) et de les actualiser en s'appuyant aussi sur d'autres techniques.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 15 Les fiches ECTS accessibles sur eCampus décrivent objectifs, compétences visées, modalités d'évaluation de l'atteinte des acquis d'apprentissage (intégrée, pondérée, continue, etc.) ainsi que leur temporalité. Une consultation des copies est organisée après que les résultats des évaluations sont transmis aux étudiant·es électroniquement. Cette consultation a aussi pour vocation de recueillir le point de vue des étudiant·es sur leur compréhension de l'UE et la cohérence des modalités de validation ainsi que de leur transmettre des pistes d'amélioration et de remédiation. Il semble néanmoins que la visée formative de ces séances soit peu comprise des étudiant·es.
- 16 D'une façon générale les enseignant·es sont encouragé·es à réaliser des évaluations formatives durant leurs enseignements, par exemple via des outils numériques. Des modalités d'évaluation continue sont mises en place pour le TFE et les stages. Elles sont formatives pour le TFE et certificatives pour les stages. Des grilles critériées sont utilisées. Le comité constate que malgré l'encadrement proposé, les étudiant·es ont parfois du mal à se situer par rapport aux attentes.
- 17 La cotation des évaluations de stage en kinésithérapie a été soulignée comme point d'amélioration à différentes reprises. En effet, les écarts peuvent se révéler importants entre les points attribués par les enseignant·es qui supervisent les stages et ceux donnés par les maîtres de stage, ce qui engendre des incompréhensions. Dans la section psychomotricité, les grilles critériées sont travaillées de concert entre les maîtres de stage et les enseignant·es.

RECOMMANDATIONS

- 1 Soutenir le développement de l'approche programme avec l'aide du SAP en favorisant :
 - La création d'espaces d'échange et de coordination réguliers dans chaque section. Cela permet un travail approfondi sur l'alignement et la cohérence de modalités pédagogiques soutenant la combinaison des savoirs par des scénarios ainsi que des méthodologies d'enseignement et d'évaluations qui répondent aux besoins des profils professionnels de haut niveau visés (par exemple en multipliant les situations problèmes, mobilisatrices de savoirs interdisciplinaires dans le raisonnement clinique) ;
 - L'élaboration de fiches ECTS présentant clairement l'alignement entre contenus, objectifs pédagogiques et évaluations ;
 - La présentation régulière des fiches ECTS et des critères d'évaluation aux étudiant·es comme cadre des compétences à développer tout au long de leur parcours d'apprentissage.
- 2 Être strict sur le respect des répartitions des groupes lors des travaux pratiques dans la section de kinésithérapie (particulièrement à Tournai où les étudiant·es sont plus nombreux·ses) afin d'améliorer les conditions d'apprentissage.
- 3 Formaliser l'introduction d'un stage d'observation en début de formation dans la section de kinésithérapie de Tournai ou de modalités permettant aux étudiants de relier leurs apprentissages théoriques de début de formation avec la réalité professionnelle à laquelle elles et ils se destinent.
- 4 Travailler en commun au sein de chaque section sur l'agencement des enseignements qui concernent le TFE et en kinésithérapie sur l'UE concernant la déontologie.
- 5 Réaliser une réflexion sur la répartition des stages dans les années de formation en section psychomotricité en discutant la cohérence entre les apports théoriques sur le développement de l'enfant et le stage en crèche de dernière année.
- 6 Travailler avec les maitres de stage sur les grilles d'évaluation en kinésithérapie et saisir cette occasion dans les deux sections de mieux les intégrer dans les démarches pédagogiques promues et de soutenir leur compréhension de l'approche programme.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Le comité remarque que les procédures d'engagement des personnels et de répartition des charges sont un processus formel long, au cours duquel les sections/le département peuvent rester en attente, ce qui ne contribue pas à la fluidité des mécanismes d'organisation tant administratif que pédagogique.
- 2 Les enseignant·es ont en général de multiples casquettes à l'interne de la section, du département et à l'externe. À l'interne, elles et ils s'engagent souvent dans des actions sur base volontaire. Le nombre important de TFE à suivre par enseignant·es et le fait qu'aucun temps n'est alloué à cette tâche (dans la section psychomotricité et dans la section kinésithérapie à Tournai) renforce la surcharge de travail. Par ailleurs, les enseignant·es clinicien·nes semblent également être beaucoup sollicité·es par les étudiant·es.
- 3 Les enseignant·es estiment qu'elles et ils ne sont pas toujours outillé·es pédagogiquement en termes d'approche programme (réécriture et utilisation des fiches ECTS, mise en œuvre des évaluations, utilisation des EEE, etc.). Des formations ad hoc sont envisagées en collaboration avec la direction de département et le SAP. Les incitations et conditions qui devront permettre à la majorité de participer et ainsi favoriser une dynamique positive sont également pensées en parallèle. Certain·es enseignant·es jouent d'ores et déjà le rôle de relai auprès de celles et ceux qui ne sont pas en mesure de participer aux réunions et formations proposées.
- 4 Le comité relève la force de l'implication de chacun·e au regard de son mandat et du périmètre des compétences qui y sont liées :
 - La direction du département qui cherche des solutions pour identifier les besoins des sections et des enseignant·es et valoriser l'esprit d'équipe et l'équité ;
 - Les enseignant·es dans leur volonté de trouver des façons d'être au plus près des besoins des étudiant·es, individuellement et collectivement ;
 - Le SAP qui est disponible et actif pour initier une démarche de sensibilisation à l'approche programme, en particulier dans la section psychomotricité. Les dispositifs proposés sont néanmoins peu utilisés, notamment du fait que les informations sont noyées dans le flux d'emails et que les enseignant·es ont peu de disponibilités au regard de leurs missions ;
 - Le personnel administratif et technique qui œuvre quotidiennement afin que les conditions d'enseignement, pédagogiques et de vie sur le campus soient les meilleures.
- 5 Le comité relève aussi la reconnaissance par les étudiant·es de cette implication et constate que la culture de la proximité est une qualité essentielle portée par les deux

sections pour assurer la cohérence du parcours des étudiant·es qui peuvent compter sur la disponibilité des coordinations et des enseignant·es pour répondre à leurs questions ou contribuer à la résolution de problématiques rencontrées au fil des études.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 6 L'accès limité aux bases de données et aux ressources documentaires est une difficulté soulevée. Selon le comité, il y a comme un paradoxe entre les exigences scientifiques des formations (notamment le TFE) et les ressources à disposition bien que certaines solutions soient cherchées (par exemple l'intégration entre la bibliothèque du site de la haute école à Tournai et la bibliothèque provinciale).
- 7 Concernant les locaux, la visite de Tournai a mis en évidence la qualité des nouveaux locaux et de l'équipement disponible pour les cours théoriques aussi bien que les ateliers pratiques. Cela contraste avec la vétusté évoquée des locaux de Montignies-sur-Sambre et l'incidence du manque d'équipements sur les conditions d'apprentissage des étudiant·es (pas de prises disponibles pour les ordinateurs par exemple). Le comité relève aussi le nombre élevé d'étudiant·es en kinésithérapie sur le site de Tournai qui nécessite le dédoublement de certains cours en auditoire et a une influence sur le respect de la répartition des groupes (cf. 3.3). À Tournai, il n'y a pas de local de repos pour les étudiant·es à part la cafétéria qui est également utilisée comme salle de travail de groupe ou individuel hors des temps de repas. Pour la section kinésithérapie, les deux implantations bénéficient de matériel actuel pour les travaux pratiques d'anatomie (tables virtuelles d'anatomie).
- 8 Le pouvoir organisateur est informé régulièrement de l'inventaire détaillé des équipements dans les deux implantations. La plupart des achats passe par ses services, ce qui ralentit les procédures d'acquisition, même lorsqu'un matériel doit être remplacé ou que l'accord est donné par la direction pour la mise en place d'un équipement.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiant·es

- 9 Les étudiant·es sont soutenu·es et informé·es par des services transversaux qui peuvent être sollicités à tous les niveaux (pédagogique, administratif, social, besoins spécifiques, etc.) dès leur entrée en formation. Les coordinations des sections ainsi que certain·es enseignant·es sont des courroies de transmission qui adressent les étudiant·es au bon service ou remontent la nécessité d'ajuster des procédures.
- 10 Le service de promotion de la réussite (SPR) développe sa mission pour soutenir le bien être des étudiant·es par différents dispositifs. Le tutorat par d'autres étudiant·es, y compris d'autres sections du département, est relevé comme un atout incontestable mais semble parfois insuffisamment accessible.
- 11 L'accès aux projets de mobilité internationale semble parfois restreint par les difficultés financières qu'ils peuvent engendrer pour les étudiant·es.
- 12 La vie étudiante au sein de l'établissement est renforcée par le soutien à des activités festives organisées par le bureau des étudiant·es et par l'organisation de journées sportives qui réunissent plusieurs sections et implantations.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 13 Le système actuel de gestion des données (GESTAC) ne permet actuellement pas le traitement centralisé et systématisé des données ce qui limite leur utilisation à des fins de pilotage des deux programmes.

RECOMMANDATIONS

- 1 Comptabiliser l'encadrement des TFE dans la charge de tous·tes les enseignant·es et repenser le taux d'encadrement qui y est alloué.
- 2 Intégrer et valoriser les occasions de formation continue des enseignant·es dans le concept de portfolio, par exemple lors des journées pédagogiques ou des échanges entre enseignant·es concernant les bonnes pratiques.
- 3 Harmoniser la qualité des infrastructures et des équipements et favoriser la réflexion sur la complémentarité entre les deux sites de la section kinésithérapie (par exemple accès au laboratoire de Tournai).
- 4 Envisager des partenariats avec d'autres établissements pour accéder à des bouquets de ressources documentaires et scientifiques plus larges.
- 5 Poursuivre la réflexion en collaboration avec le service qualité sur les indicateurs permettant un suivi plus ajusté aux besoins de pilotage du département et des sections (par exemple suivi des statistiques de la population étudiante).

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 La préparation du dossier d'autoévaluation commun est un énorme travail qui a été mené pour la première fois dans les sections psychomotricité et kinésithérapie par des coordonnateurs·rices représentant chaque section et chaque implantation. Du temps de décharge leur a été accordé et l'équipe a bénéficié de l'appui des services transversaux ainsi que des contributions des équipes pédagogiques. Les étudiant·es ont été sollicité·es notamment via un questionnaire qu'elles et ils semblent toutefois avoir eu du mal à situer par rapport aux EEE.
- 2 Le dossier inclut une explication des processus conduits, leur évaluation et des propositions d'actions et d'amélioration. Il est très fouillé et traite des deux sections dont l'une se déploie sur deux implantations. Cela a complexifié le travail des coordonnateurs·rices mais suscité parallèlement une dynamique constructive de collaboration au sein de chaque section ainsi qu'entre les sections.
- 3 Un portfolio qualité qui reprend les points forts du dossier d'autoévaluation a été réalisé et transmis au comité.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 4 L'analyse SWOT a été réalisée à partir des données récoltées auprès de différentes parties prenantes identifiées comme ressources ainsi que des analyses des données compilées par les personnes en charge du dossier. Une lecture des points concordants ou non avec les réponses au questionnaire adressé aux étudiant·es est proposée.
- 5 Cette analyse a servi de support à la rédaction d'un plan d'action vaste, couvrant la majorité des observations et analyses réalisées.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 6 Deux plans d'action avec des résultats attendus ont été élaborés avec beaucoup de soin : un plan d'action commun au département et donc aux deux sections et deux implantations et un plan d'action identifiant des actions à mener par section et implantation.
- 7 Les deux plans d'action proposés sont articulés l'un à l'autre et semblent cohérents avec le travail d'autoévaluation autant qu'avec les constats ainsi que l'analyse du comité. Néanmoins un travail de sensibilisation est nécessaire pour impliquer les équipes dans leur mise en œuvre. Proposés à court terme (majoritairement 2024-2025), les plans d'action n'intègrent pas de degré de priorité alors que certains items sont clairement à envisager à moyen terme, voire à long terme, notamment en regard des ressources disponibles. Ils ne comportent pas non plus d'indicateurs de

suivi ou de résultats attendus. Ces éléments peuvent limiter leur appropriation par les équipes concernées.

RECOMMANDATIONS

- 1 Capitaliser sur le processus d'autoévaluation, en diffusant les résultats ainsi que l'apport de l'expérience, et en communiquant sur l'état d'avancement des plans d'action. Cela contribuera à renforcer le développement d'une culture d'amélioration continue au sein du département et de chaque section, avec le soutien de la direction et du service qualité.
- 2 Pour ne pas épuiser les équipes mais maintenir la dynamique de changement impulsée :
 - Prioriser les mesures mentionnées dans le plan d'action des sections afin de le rendre concret et réaliste. Dans une perspective formative, les recommandations du début du présent rapport peuvent servir de points de départ.
 - Inclure des temporalités et des indicateurs d'atteinte des résultats à plus long terme.

Conclusion

Le comité d'expert·es a eu accès à de nombreuses informations lui permettant de comprendre le contexte institutionnel et d'identifier la façon dont les équipes au sein des sections ainsi que la direction de département se saisissent des responsabilités qui leur incombent en fonction des obstacles et des potentialités.

Le département et les équipes des sections ainsi que les étudiant·es, les services transversaux et le personnel administratif et technique ont partagé avec beaucoup de transparence leurs enjeux lors de cette évaluation. Ils ont également transmis avec enthousiasme la façon dont ils étaient d'ores et déjà engagés dans des perspectives d'amélioration multiples. Les nombreux changements institutionnels et la démarche d'autoévaluation ont joué un rôle important dans la perspective d'ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire du département et des sections.

Charge à toutes et tous de capitaliser maintenant sur les échanges dont nous avons été témoins, associés à la confiance dans la formation actuelle que nous avons pu identifier de la part des étudiant·es, des diplômé·es et des partenaires de terrain.

Le potentiel pour développer une culture qualité est bien présent. À elles et eux de la faire vivre !

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Kinésithérapie et motricité
2024-2025

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Merci pour votre suivi.
Merci pour la qualité du rapport.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom, fonction, date et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Nom, date et signature du coordonnateur·rice de l'autoévaluation

Ingrid Leclercq, Directrice de
département, le 30 juin 2025

Adrien De Beer, Charlotte De Smet, Séle
nité Joris, David Spreux, le 30 juin 2025